

## **Assemblée générale de la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) de la Corrèze 27 février 2014**

### **Discours de M. Bruno Delsol, préfet de la Corrèze**

Monsieur le président,  
Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie de la Corrèze,  
Monsieur le président de la chambre des métiers et de l'artisanat de la Corrèze,  
Mesdames et messieurs,

Avant toute chose je vous remercie, Monsieur le président, d'associer, comme chaque année, l'État aux travaux de votre assemblée générale.

Alors que le Gouvernement se mobilise totalement au service de la croissance et de l'emploi, être parmi vous ce soir m'apparaît comme une évidence.

Ce sont les petites et moyennes entreprises qui créent la plupart des nouveaux emplois et être parmi vous, c'est aller à la rencontre de l'appétit d'entreprendre et d'innover.

Je souhaitais débiter mon intervention en vous donnant quelques éléments d'information objectifs sur la conjoncture économique dans notre département.

On a tendance à dire que la crise économique a frappé la Corrèze avec un effet retard. C'est une réalité. Le choc n'en a pas été moins rude. Vous en ressentez encore l'impact. Il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître : le plus dur de la crise est passé et, depuis l'été dernier environ, la situation est un mélange d'ombres et de lumières.

Dans son dernier diagnostic économique et financier la Banque de France note que :

- pour le Limousin, l'indicateur synthétique du climat des affaires de l'industrie s'améliore sur les six derniers mois, tout en demeurant très en deçà de la moyenne de longue période.
- les carnets de commande de produits finis s'améliorent depuis le milieu de l'année dernière, mais sont toujours en deçà de leur niveau normal.

On perçoit néanmoins, des éclaircies.

Sur le front de l'emploi tout d'abord :

- La progression du chômage en Corrèze sur l'année 2013 est encore de 4 %. Il faut cependant se souvenir qu'elle était de 16,3 % en 2012,
- Le chômage recule chez les moins de 25 ans : - 4,9 % sur un an,

- Par contre, les plus de 50 ans demeurent les plus affectés par la dégradation du marché du travail. Le chômage de longue durée progresse de manière ininterrompue,
- Les recours aux licenciements économiques baissent de 18,83 % en un an,
- Le nombre de ruptures conventionnelles est stable,
- Le recours au chômage partiel baisse.

On observe depuis quelques mois une diminution du nombre de nouveaux dossiers traités par les cellules de suivi et d'appui aux entreprises en difficulté :

- 31,6 % pour le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI),
- 25 % de nouveaux dossiers étudiés par la commission des chefs de services financiers (CCSF).

On assiste également à la baisse du nombre de jugements d'ouverture de procédures collectives. Le nombre de redressement et de liquidation judiciaire est passé en Corrèze de 224 en 2012 à 177 en 2013. C'est encore beaucoup trop, mais c'est un signe.

J'ai essayé de vous présenter un tableau équilibré en reconnaissant que les conjoncturistes nous envoient des signaux contradictoires.

Et maintenant, l'enjeu est que la Corrèze, le moment venu tire tout le parti possible de la reprise. On sait que, lors des cycles précédents, la baisse arrivait plus tard qu'ailleurs, mais la reprise aussi. C'est une vraie question. Il est évident que des entreprises aborderont la reprise avec des trésoreries basses et des marges faibles. Il faut aussi prendre garde que les réductions d'effectifs ne fassent durablement disparaître une main d'œuvre qualifiée dont vous pourriez avoir bientôt besoin.

Pour que la Corrèze tire tout le parti possible de la reprise, je vois une double perspective : les entreprises doivent d'une part tirer profit des dispositifs existants, et d'autre part, l'État doit jouer un rôle de facilitateur et mettre en œuvre des réformes structurelles au service de la compétitivité.

Les divers dispositifs mis en place par l'État vous ont été présentés à de multiples reprises. Je souhaite néanmoins revenir sur trois d'entre-eux :

- Tout d'abord, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, car c'est le moment aujourd'hui d'y être attentif.

L'enjeu est réel : la réduction de l'impôt sur les sociétés est en gros de 4 % de la masse salariale 2013, 6 % de celle de 2014.

Et c'est maintenant au printemps 2014 que le CICE se concrétise.

La déclaration en vue du CICE est à faire en même temps que celle pour l'impôt sur les sociétés, donc, pour les entreprises qui clôturent l'exercice au 31 décembre, pour le 15 avril 2014. Pour les entreprises qui n'avaient pas utilisé le pré-financement de la BPI, c'est-à-dire l'immense majorité, le bénéfice du CICE est pour ce printemps. Elles peuvent aussi, en même temps qu'elles bénéficieront du CICE au titre de 2013, demander le pré-financement au titre de 2014. Vous avez donc l'opportunité d'encaisser deux années du CICE, avec donc un double impact, sur la rentabilité et sur la trésorerie.

- Je reviendrai aussi sur le dispositif des emplois d'avenir car il y a du nouveau pour les entreprises.

Il s'agit ici, dans la période de crise que nous traversons, d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi. En 2013, la Corrèze a enregistré de bons résultats sur ce dispositif, mais, quand on regarde les chiffres, il a bénéficié essentiellement aux collectivités et aux associations et presque pas aux entreprises. Sur presque 400 emplois d'avenir, seuls une vingtaine ont concerné le secteur marchand, soit 5 % contre une moyenne nationale de 17 %. Nous avons été très prudents sur ce sujet, et avec de vraies bonnes raisons, ne souhaitant pas, cannibaliser d'autres dispositifs (contrat initiative emploi, contrat d'apprentissage...) ni créer un éventuel effet d'aubaine au détriment des entreprises qui n'auraient pas utilisé l'emploi d'avenir. D'ailleurs, l'accès à ce contrat était limité à 10 secteurs d'activité.

Au vu de l'expérience, nous avons jugé que nous pouvons nous permettre d'être beaucoup plus ambitieux. Le contrat d'avenir est maintenant ouvert depuis la fin du mois de janvier à tous les secteurs d'activité à condition de les conclure à durée indéterminée ou à durée déterminée de trois ans. Dans les dix filières prioritaires, les emplois d'avenir peuvent aussi être conclus en CDD d'un an renouvelable. Je vous invite à intégrer cette nouvelle possibilité qui vous est offerte, et je vous rappelle l'effort important de l'État. La prise en charge de 35 % du coût salarial au niveau du SMIC.

En revanche, nous resterons très exigeants quant à la cible : les jeunes sans qualification. Il ne s'agit pas de subventionner l'embauche, mais d'aider les entreprises qui font l'effort de prendre un jeune qu'elles n'auraient normalement pas recruté. L'intervention des fonds publics trouve là toute sa légitimité. L'embauche d'un jeune non qualifié à un coût pour l'entreprise et il est normal qu'il soit compensé.

Un des rares chefs d'entreprise qui a bénéficié du contrat d'avenir m'a expliqué que, dans son métier, les emplois non qualifiés n'existent pas et la main d'œuvre qualifiée est rare. Il a pris un emploi d'avenir et l'expérience a été fructueuse puisque, tout en travaillant, le jeune est allé jusqu'au bac professionnel.

La plupart d'entre vous connaissent probablement, et peut-être dans votre famille, de ces jeunes qui ont l'impression que l'avenir leur est bouché parce qu'ils ont pris un mauvais départ. Leur donner une chance, c'est leur rendre espoir, souvent rendre l'espoir à toute une famille. C'est l'intérêt bien compris des entreprises puisqu'il s'agit d'activer une main d'œuvre potentielle en révélant à ces jeunes les ressources qu'ils ont en eux-mêmes.

- Enfin, je souhaitais vous entretenir du contrat de génération.

Il s'agit de créer un binôme entre un salarié expérimenté et un jeune. Celui-ci profite des compétences et du savoir-faire de son « tuteur ». L'opération est « gagnant-gagnant ». Le contrat de génération peut permettre de préserver l'expérience et les compétences dans vos entreprises. Vous en aurez besoin au moment de la reprise. En dessous de 300 salariés, il y a une aide de l'État.

Je veux vous parler aussi de sécurité. Il est vrai que la délinquance n'est pas un des sujets dont vous m'entretenez d'habitude. Mais justement, je veux vous en parler avant qu'on ne m'en parle. La hausse des cambriolages n'épargne pas les entreprises. Les cambrioleurs sont mobiles. Nous aussi. Nous sommes décidés à aller les chercher là où ils sont, y compris à l'autre bout du pays.

Nous avons ainsi passé des partenariats avec vos chambres consulaires, pour la prévention. Deux messages :

- signaler les comportements suspects. De belles affaires ont été résolues grâce à des témoignages sur des allées et venues étranges quoiqu'en apparence anodines,
- en cas de cambriolages, donner l'alerte immédiatement.

Au-delà des dispositifs de soutien à l'activité et à l'emploi, au-delà de la lutte contre la délinquance, je veux évoquer avec vous le rôle d'un État facilitateur.

- Un État facilitateur, c'est un État qui simplifie.

Je sais que la CGPME y est très sensible. Votre président national M. Roubaud, dans un entretien récent aux Échos indiquait « je crois beaucoup aux simplifications et je constate une vraie volonté des pouvoirs publics sur ce point ».

Je peux comprendre cependant que vous préféreriez attendre de voir. Mais je veux appeler votre attention sur ceci :

- il est exceptionnel que, dans un domaine de ce genre, l'impulsion soit donnée au plus haut niveau de l'État,
- le pilotage est confié conjointement à un parlementaire, M. Mandon et à un chef d'entreprise, M. Poitrinal,
- le Gouvernement s'est donné les moyens de faire vite et efficace puisqu'il est habilité à légiférer par ordonnances,
- il a pris un engagement d'envergure : les entreprises déclareront une seule fois les données qu'elles doivent à l'Administration, ce sera aux services de faire circuler, entre-eux, l'information.
- le processus est commencé : allègement de la fiscalité des plus-values immobilières, suppression de l'indice 040 – vieille revendication de votre organisation -, expérimentation en cours de l'autorisation unique en matière d'environnement.

- Un État facilitateur, c'est un État qui accompagne les entreprises.

Je sais d'ailleurs compter sur l'engagement de votre confédération générale qui participe à diverses instances de suivi de l'économie.

- Un État facilitateur, c'est un État qui soutient les projets de développement.

Il est de mon rôle, du rôle de l'ensemble des services de l'État, de faciliter les projets d'implantation ou de développement des entreprises. Les réglementations qui s'imposent à vous sont suffisamment complexes pour que viennent s'y rajouter des freins liés au cloisonnement inter-administrations. Je veillerai, de mon côté, à ce que les projets fassent l'objet d'un accompagnement renforcé. Je vous invite à m'alerter si tel n'était pas le cas.

- Un État facilitateur, c'est enfin un État qui conduit une action publique exemplaire et des réformes structurelles au service de la compétitivité.

Cela passe avant tout par un redressement de nos finances publiques pour assurer un environnement financier stable à nos entreprises.

N'en doutez pas, l'État et ses services, l'État et ses fonctionnaires prennent leur part dans cet effort nécessaire. On ne le reconnaît pas assez, on n'en parle pas assez, mais l'État se réorganise, l'État rationalise, l'État réduit le nombre de ses agents. Savez-vous que certains de mes services ont perdu depuis quelques années jusqu'à 25 % de leurs effectifs à missions et périmètres constants ? Je me permets de vous le dire, les gains de productivité réalisés dans les services locaux de l'État sont spectaculaires. Et il ne faut pas oublier que la compétitivité et l'attractivité d'un pays se mesurent aussi au bon fonctionnement de ses services publics.

Je vous parle en tant que fonctionnaire et fier de l'être et d'ailleurs si vous m'avez invité, c'est bien pour que je vous parle au nom de l'intérêt général.

Et après l'État, c'est maintenant, en 2014, au tour des collectivités locales de prendre leur part à l'effort collectif. Pour la première fois les dotations aux collectivités vont baisser en 2014.

Conformément aux décisions du Président de la République, c'est bien sur la dépense que porte l'effort du redressement de nos comptes publics.

Et c'est ainsi que l'allègement des charges devient possible.

C'est l'objet du Pacte de responsabilité.

Il ne m'appartient pas de prendre part au débat sur les contreparties. Sauf pour dire deux choses. Premièrement, un dialogue est engagé entre l'État, les représentants des entreprises, des syndicats, le but étant de parvenir à un grand compromis social.

Deuxièmement, les citoyens veulent savoir ce qu'ils peuvent espérer de la baisse des charges ; le moment venu ils voudront savoir quels effets la baisse des charges aura produit.

Constatons-le, Mesdames, Messieurs, dans ce pays, le regard sur les entreprises a changé, il change. Le discours des pouvoirs publics guide le regard du citoyen sur l'entreprise ; l'entreprise est mieux comprise, votre mérite, votre travail sont mieux reconnus que naguère. Je crois qu'il y a quelque chose qui change dans l'esprit public.

Cela fait maintenant un peu plus de six mois que j'ai rejoint la Corrèze. Et alors que, dans une sorte de sinistrose on me parle des difficultés économiques, bien réelles, certes, j'observe aussi, au gré de mes rencontres, des entreprises qui réussissent, mais qui ne souhaitent pas toujours qu'on en fasse état, des projets d'entreprises qui émergent et qui, fruits de l'initiative de chefs d'entreprises imaginatifs et courageux, se concrétisent. Je vois aussi des administrations au travail et des collectivités qui œuvrent pour le développement de leurs territoires. Il faut le faire savoir davantage, car c'est un vrai motif d'espérance.

Je vous remercie.